

Réf : CA2018/28

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 AVRIL 2018

DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION
DU BUDGET RECTIFICATIF N°1-2018 PRINCIPAL

➤ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 06 avril 2018 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et publique,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ *Entendu l'exposé de Madame Béatrice Laville, vice-présidente du conseil d'administration et de Madame Sarah Onillon, directrice des affaires financières de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➤ **adopte le budget rectificatif n°1- 2018 principal selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés (cf. 1 document en pièce jointe à la présente délibération):**

✕ **Tableau n°2 – Tableau autorisations budgétaires ;**

✕ **Tableau n°6 – Situation patrimoniale.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 06 avril 2018.

Nombre de membres présents	25
Nombre de membres représentés	11
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	36
Nombre de votes pour	36
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 17/05/2018

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 27/04/2018